

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2009

Le 18 mai 2009, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice GIACOMINI, Maire.

Etaient présents : 14 membres : Maurice GIACOMINI, Jacky TONOLI, Alain BOSSON, Annie CARRIER, Didier BAUD, Michel BOUSQUET, Frédérique GRAND, Daniel GUILLEMARD, Laurent HUAU, Stéphane LANCOUD, Anny MARTIN, Christian SORO, Bruno TASSAN, Gilbert THIODET.

Absent excusé : 1 membre : Pascal AUDUC (procuration à Maurice GIACOMINI).

Date de la convocation : 12 mai 2009.

Secrétaire de séance : Laurent HUAU.

APPROBATION DE COMPTES-RENDUS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 mars 2009,
- **approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2009,
- **approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 avril 2009.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent HUAU est désigné Secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LES AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET D'UN ECRAN ANTI-BRUIT DU GIRATOIRE DE LA RD1206

Une consultation a été lancée, par procédure négociée, pour la réalisation des aménagements paysagers et d'un écran anti-bruit du giratoire de la RD1206.

Après négociation, au vu des critères de sélection des offres, la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 mai 2009 a retenu la proposition de la société ROGUET Paysages, offre la mieux classée, pour un montant estimé à 176.115,20 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le choix de l'entreprise ROGUET Paysages effectué par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux des aménagements paysagers et d'un écran anti-bruit du giratoire de la RD1206,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché avec l'entreprise ROGUET Paysages pour un montant estimé à 176.115,20 € H.T.

CONVENTION ET AVENANT A UNE CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Jacky TONOLI, partie prenante dans ce dossier, quitte la salle.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait accepté en 2008 que Monsieur TONOLI utilise une partie du terrain communal dit « Chamot » pour réaliser un jardin potager. En contre-partie, il était convenu qu'il s'occupe de l'entretien de l'ensemble de la parcelle, et s'engage à remettre en état le terrain si la Commune souhaitait réaliser un projet sur ce site.

Monsieur LAPIPE, gérant de la société Art Déco Paysages, a émis le souhait d'utiliser une partie de cette parcelle communale, pour le dépôt de terreau et de matériaux « propres » de sa société.

Monsieur TONOLI a donné son accord pour cette partition de la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** la convention d'utilisation d'une partie de la parcelle « Chamot » par Monsieur LAPIPE, à titre gracieux, pour une durée de 3 ans,
- **accepte** l'avenant à la convention d'utilisation de la parcelle « Chamot » de Monsieur TONOLI,
- **autorise** le Maire à signer cette nouvelle convention et cet avenant.

PREPARATION DE LA JOURNEE POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN

Afin de préparer la journée pour l'élection des représentants au Parlement Européen, fixée au dimanche 07 juin 2009, il est demandé aux conseillers municipaux d'indiquer leur disponibilité pour la tenue des bureaux de vote, et de fixer la liste des personnes à contacter pour aider à la tenue de ces bureaux de vote.

QUESTIONS DIVERSES

*** Création d'une régie de recettes pour la Bibliothèque**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1. Il est institué une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants : abonnement à la bibliothèque d'Etrembières, à compter du 15 juin 2009, pour toute l'année.

Article 2. Cette régie est installée à la Mairie d'Etrembières.

Article 3. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 300 euros. L'encaisse étant inférieure à 1.220€, le cautionnement n'est pas nécessaire. Les fonds détenus doivent être déposés à la Trésorerie Principale d'Annemasse dès ce maximum atteint et au minimum tous les 15 du mois. Chaque dépôt est accompagné de la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

Un fonds de caisse de 40 € est créé, et est mis à disposition du régisseur.

Article 4. Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- espèces
- chèques bancaires ou postaux

Les recettes sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance et d'une carte d'abonnement.

Article 5. Le régisseur sera désigné par Monsieur le Maire, sur avis conforme du Comptable.

Article 6. Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 7. Monsieur le Maire et le Trésorier Principal d'Annemasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

*** Modification du règlement de la Bibliothèque**

Lors de la séance en date du 30 mars 2009, le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur de la bibliothèque « Le Petit Prince », comportant notamment les horaires d'ouverture.

Or, après discussion avec les bénévoles qui auront en charge les permanences de la bibliothèque, il est proposé de modifier les horaires d'ouverture du samedi.

Aussi, les heures d'ouverture du samedi seraient de 10 h à 12 h, et non plus de 10 h à 12 h 30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** la modification de l'horaire d'ouverture du samedi matin de la bibliothèque « Le Petit Prince »,
- **approuve** le règlement intérieur modifié en ce sens, à compter du 01 juin 2009.

*** Demande d'ouverture d'une classe au Groupe Scolaire**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la préparation de la rentrée 2009 / 2010, les premiers recensements des effectifs inscrits font apparaître les chiffres suivants :

- Petite Section :	28 enfants
- Moyenne Section / Grande Section :	30 enfants
- Grande Section / Cours Préparatoire :	24 enfants
- Cours Préparatoire / Cours Elémentaire 1 :	27 enfants
- Cours Elémentaire 2 / Cours Moyen 1 :	32 enfants
- Cours Moyen 1 / Cours Moyen 2 :	32 enfants

Soit un total de 173 enfants, au lieu des 154 prévus initialement. Ceci fait une moyenne de 28,83 enfants par classe pour le Groupe Scolaire.

Par ailleurs, il est prévu entre 6 et 7 nouvelles inscriptions à la rentrée, soit un effectif total prévisionnel du Groupe Scolaire de 180 enfants.

Face à cette situation, il est proposé de demander l'ouverture d'une classe au Groupe Scolaire Jean-Jacques ROUSSEAU pour la rentrée scolaire 2009 / 2010, et de s'engager à programmer les moyens en locaux, en matériel et en fourniture pour l'aménagement de cette nouvelle classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **demande** l'ouverture d'une classe supplémentaire au Groupe Scolaire Jean-Jacques ROUSSEAU pour la rentrée scolaire 2009 / 2010,
- **s'engage** à fournir les moyens nécessaires pour le local, le matériel et les fournitures pour l'aménagement de cette nouvelle classe

*** Indemnité représentative de logement des instituteurs**

L'indemnité représentative de logement des instituteurs est fixée chaque année par arrêté préfectoral, après consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale et des Conseils Municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la proposition du Comité des Finances Locales de fixer l'augmentation maximale de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2008 à 3 % par rapport au montant de l'année 2007.

*** Commission intercommunale d'accessibilité : désignation des représentants communaux**

La loi n° 2005-102 du 25 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire la création d'une commission intercommunale d'accessibilité pour les intercommunalités qui sont compétentes en matière de transports ou en matière d'aménagement de l'espace, et lorsque la population atteint 5 000 habitants (art. 2143- du Code Général des Collectivités Territoriales).

La commission est composée de représentants de l'agglomération, des communes, d'associations de personnes handicapées et d'usagers, ainsi que d'un collège variable de techniciens.

Aussi, il est demandé de désigner l' élu représentant la commune d'Etrembières, ainsi que le suppléant, au sein de cette commission intercommunale d'accessibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **désigne** Monsieur Daniel GUILLEMARD comme élu représentant la commune d'Etrembières au sein de la commission intercommunale d'accessibilité, et Monsieur Alain BOSSON comme suppléant.

*** Informations diverses**

- o Monsieur BOSSON fait un point sur l'avancement des travaux au niveau de « la Cascade » et du Chalet « Grillet », pour le relogement de la famille sinistrée.
- o Monsieur BOSSON évoque le problème de l'affichage des manifestations des associations. Il est proposé de rédiger un règlement, édictant les règles pour cet affichage.
- o Monsieur BOSSON annonce que le repas des Aînés aura lieu le samedi 17 octobre 2009, au restaurant du Téléphérique.
- o Monsieur TONOLI fait une présentation du projet de Fête Interrégionale, avec Veyrier, en 2010. Il indique avoir reçu peu de réponses des associations et commerçants locaux. Lors d'une rencontre avec les élus suisses, il a été décidé de faire appel à une entreprise

spécialisée pour le sponsoring de cet évènement, et pour coordonner les actions, les intervenants, les sociétés et associations... qui s'avère être un travail colossal. Ils réfléchissent sur les animations et les manifestations à organiser, et proposent comme thème « la (re)découverte du patrimoine des 2 villages » (histoire, géographie, économie, culture, immobilier ...). Monsieur TONOLI souhaite impliquer l'ensemble du Conseil Municipal, dès le mois de septembre 2009.

- Monsieur TONOLI annonce que la commission « Culture » va rencontrer le 04 juin 2009 la commission « Affaires sociales » de Veyrier, pour évoquer la Fête Interrégionale, mais également la gestion du local des jeunes de Veyrier, la création d'une équipe de foot commune, et autres sujet portant sur la jeunesse et la culture.
- Monsieur TONOLI rappelle l'organisation de la « balade découverte », le samedi 13 juin 2009, ainsi que le même jour, le tournoi de Foot de Veyrier, où une équipe d'Etrembières est inscrite. Elle doit comporter 10 personnes, dont 2 femmes et 1 arbitre.
- Monsieur LANCOUD présente la démarche des « compostertes ». Il s'agit de petits composteurs comportant des lombrics, qui peuvent être installer dans une cuisine, sur une terrasse ou un balcon. Ceci est donc esthétique, facile d'utilisation et évite les odeurs. Le coût d'un composteur est de 40 à 60 €, et des lombrics de 134 €. Une subvention du Département est possible. Une dizaine de personnes serait intéressée sur la Commune. Il faudrait prévoir une dépense d'environ 1.600 €, comportant la fourniture du matériel et un stage de formation. En contre-partie, une caution, de 5 à 15 €, pourrait être demandée aux gens.

Cette démarche relevant d'une compétence d'Annemasse Agglo, il est demandé de la solliciter afin de connaître ses intentions sur ce projet.

- Monsieur le Maire annonce les événements suivants :
 - Mercredi 20 mai 2009, à 19 h à la Salle des Fêtes de Bossey : Réunion « PACA Carouge-Veyrier-Etrembières »,
 - Samedi 23 mai 2009, à partir de 14 h au boulodrome : « Gentlemen Bouliste »,
 - Mercredi 27 mai 2009, à 18 h : Commission « Sécurité »,
 - Jeudi 28 mai 2009, à 18 h au local de la Protection Civile : Formation des responsables des associations communales à l'utilisation du défibrillateur,
 - 04, 05 et 06 juin 2009, à la Roche sur Foron : 2^e Forum des Maires,
 - Lundi 08 juin 2009, à 19 h : Conseil Municipal,
 - Mercredi 10 juin 2009, à 14 h : Réunion de lancement de la 2^e tranche des travaux du Chemin Berlioz,
 - Jeudi 11 juin 2009, à 19 h : Commission « Travaux »,

 - Vendredi 12 juin 2009, à 20 h : Repas au Restaurant du Téléphérique de la Commission « Fleurissement »,
 - Dimanche 14 juin 2009, aux Gets : Journée de clôture du concours « Familles à énergie positive »,
 - Jeudi 18 juin 2009, à 8 h 30 au Clos Babuty à Ambilly : 1^{er} Comité de Pilotage du « PACA Carouge-Veyrier-Etrembières ».

La séance est levée à 21 h.

Le Secrétaire de séance